



Algicide fongicide

Origine végétale

Avant Garde:

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette, les instructions ci-dessous et les informations concernant le produits.

Définition:

Algicide fongicide concentré BIO-ROX®, Classé TP 2 (incluant TP 10) selon la Directive Biocide : art.86 (UE) N° 528/2012 Annexe V.

Composition:

Acide oléique issu du règne végétal, eau, sans conservateur.

Avantages :

Riche en matières premières renouvelables, l'**Algicide fongicide concentré** BIO-ROX® est une excellente alternative aux produits chimiques traditionnels. Fabriqué en France, dans le plus grand respect des utilisateurs, des animaux à sang chaud et de l'environnement, il participe ainsi à une meilleure gestion éco responsable des ressources et des énergies.

Caractéristiques Techniques :

Dose concentrée – Eradique toutes les mousses et algues sur tous supports sans les altérer.

Caractéristiques Ecologiques :

Origine végétale – Alternative saine aux produits chimiques traditionnels – Non classé dangereux pour l'environnement – Dilution à l'eau.

Conseils d'application :

Effectuer préalablement un brossage ou un grattage des mousses épaisses et fortement incrustées. L'**Algicide fongicide concentré** BIO-ROX® se dilue dans de l'eau claire à raison d'une dose de 500 ml pour 8 à 15 litres d'eau. Bien agiter la solution avant application et laisser agir

Le traitement des supports se fait de préférence à l'aide d'un pulvérisateurs par temps sec.

Quelques jours après l'application, les résidus séchés pourront être éliminés, soit par brossage soit à l'aide d'un jet d'eau sous pression, ou ils disparaîtront naturellement sous l'effet des pluies ou bout de quelques semaines.

Destination :

L'**Algicide fongicide concentré** BIO-ROX®, de part son large rayon d'action, s'utilise sur tout support en extérieur et en intérieur nécessitant un traitement contre les mousses et les algues.

- Traitement des façades infestés d'algues rouges, grises et lichens.

-Eradication des mousses sur : toitures de toute nature, terrains de jeux en dur (Tennis, bords de piscines, piste...), voieries, monuments, mobilier urbain, stèles funéraires...

- Traitement des terrasses bois, ciment ou carrelage, ainsi que les pavés auto-bloquant.

Précautions d'usage:

Craint le gel. Stocker à l'abri de la lumière. Non Soumis à la réglementation sur les matières dangereuses. En conformité avec la législation sur les biocides de type 2. Pour plus d'informations, se référer à la fiche de données de sécurité.

Conditionnements:

500 ml 5 L et 20 L.



C.O.V

Conforme à la directive 2010

Catégorie A/a : 30 g/L

Ce produit contient maximum < 5 g/L

La présente notice annule et remplace toute notice antérieure relative au même produit. Elle a pour but d'informer notre clientèle sur les propriétés de notre produit. Les renseignements qui y figurent sont fondés sur nos connaissances actuelles et sont le résultat d'essais effectués dans un constant souci d'objectivité, en fonction des conditions d'utilisation conformes aux normes ou D.T.U. en vigueur. Les conseils donnés, notamment pour ce qui concerne les travaux d'entretien, n'ont qu'une valeur indicative et ne peuvent suppléer à un descriptif approprié à la nature et l'état des fonds du chantier à mettre en peinture. L'évolution de la technique étant permanente, il appartient à notre clientèle, avant toute mise en œuvre, de vérifier auprès de nos services que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente.

PRODIROX-FRANCE SARL au capital de 160.000 € - R.C.S Toulouse 399 787 274 – SIRET 399 787 274 00014

N° TVA : FR 96 399 787 274 – APE 467 - B.P n°1 – 31600 LHERM – Banque Courtois 31600 MURET

Tél.: 00 33 (0) 561 561 666 – e-mail : prodirox@prodirox.com – Site Internet : www.prodirox.com